



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

AVIS DE RADIATION (21-24-0050)

Prenez avis que le 29 août 2024, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a imposé à **Geovanna Cruz Vargas**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire dans la région de Sainte-Catherine, des périodes de radiation temporaire de trois (3) mois sous le chef 1 et de trois (3) semaines sous le chef 2 de la plainte portée contre elle, ces périodes de radiation étant à purger de façon concurrente.

Mme Geovanna Cruz Vargas a été déclarée coupable des infractions suivantes :

1. Le ou vers le 28 novembre 2022, à la Résidence Domaine des Cascades à Sainte-Catherine, a manqué de diligence auprès de la patiente;
2. Le ou vers le 28 novembre 2022, à la Résidence Domaine des Cascades à Sainte-Catherine, a omis d'inscrire au dossier de la patiente [...] les informations nécessaires, relatives à l'événement du même jour;

Mme Geovanna Cruz Vargas est donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de trois (3) mois, du 4 octobre 2024 au 4 janvier 2025.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 4 octobre 2024.

Me Caroline Leblanc
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ